



**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

**PREAVIS MUNICIPAL N° 06 – 2016**

**« Traitements communaux – Législature 2016 - 2021 »**

La commission des finances composée de M. Marcoz (président), ainsi que de Mme Guex et MM. Durussel, Dupraz, Caputo, Muster et Reynaud s'est réunie le mardi 5 juillet à la maison de commune en présence de la Municipalité représentée par MM. Besson, Pollien et Emery.

Lors de cette séance, la Municipalité, en particulier M. Besson, Syndic et responsable des finances nous a présenté le préavis qui vous est soumis.

Lors d'une séance de travail du 18 juillet, la commission a statué sur ce préavis après de nombreuses discussions, réflexions et une pesée des intérêts en jeu.

La commission reconnaît à l'unanimité la charge de travail qui pèse sur les épaules des autorités municipales, l'engagement que cela implique au quotidien et les difficultés de « recrutement » des candidats. Nous sommes par ailleurs convaincus que l'exécutif a le souci d'épargner au maximum les deniers publics et que les heures de vacation sont optimisées et rationalisées au maximum, même si la tendance est nettement haussière comme le démontre le graphique du préavis.

Nous le regrettons, mais ce préavis, dont les effets entreront en vigueur pour l'exercice 2017, est présenté alors que nous n'avons aucune visibilité sur le budget de 2017, sur l'arrêté d'imposition 2017 encore moins sur le résultat attendu ou encore les investissements à venir qui s'annoncent nombreux. Nous aurions souhaité que ce préavis s'inscrive dans une vision financière globale et à long terme.

Dans un même temps la commission note une tendance généralisée à la revalorisation financière de la fonction de Syndic et de Municipal dans les communes vaudoises.

Ceci étant, les heures de vacation sont actuellement défrayées à hauteur de CHF 35.- par heure et le préavis propose de les porter à CHF 45.- par heure plus indemnité de vacances de 13.0435% soit un total de presque CHF 51.-, représentant une augmentation horaire de 45.3% par rapport à la dernière législature.

Bien que cette augmentation puisse au premier abord paraître très, voire trop importante, la commission souhaite que le travail et l'engagement du Syndic et des Municipaux soient reconnus et valorisés en tant que tels, même si le contexte financier de notre Commune reste fragile, malgré l'augmentation massive des impôts de 10 points (16.4%) consentie par le Conseil communal pour l'arrêté d'imposition 2015-2016.

Nous sommes particulièrement attentifs à la tendance haussière des heures de vacation, massivement due à la gestion intercommunale, d'autant que des chantiers d'envergure s'annoncent. L'augmentation probable des vacations horaires au sein des associations intercommunales, telle que mentionnée dans le préavis, n'est du reste pas un signal positif puisque, in fine, cela se répercute sur le budget des communes membres. A ce titre, la commission appelle les représentants des associations intercommunales à modérer cette hausse.

Pour toutes ces raisons, la commission souhaite contenir et maîtriser la hausse des traitements communaux en proposant un amendement, tout en rappelant que le point d'impôts est de l'ordre de CHF 50'000.-.

